

REGLEMENT DE LA 20^{ème} GAMBADE DE ST ROMAN et de l'UTB (Ugernum Trail Beaucaire)

Article 1 : Organismes

Epreuves organisées par Courir à Beaucaire en collaboration avec la commune de Beaucaire

Article 2 : Nature des courses, barrière horaire (UTB)

Epreuves pédestres à allure libre de 12km (270D+), ouverte à partir de la catégorie Cadet 2009/2010, et 4,5km (120D+), ouverte à partir de la catégorie cadet 2009/2010, marche Nordique et randonnée de 10km sur routes et chemins, licencié ou non.

Courses enfant, aux catégories, benjamin et école d'athlétisme né avant 2016

L'UTB, Trail de 24km (800D+). Course à pied à allure libre, ouverte à tous les coureurs et coureuses, licenciés ou non, à partir des catégories Junior jusqu'à master 8. **Téléphone portable et 500ml d'eau minimum obligatoire.**

Par respect des bénévoles assurant la sécurité des participants sur la fin du parcours, une **barrière horaire** sera mise en place sur l'**UTB au km 17** (passerelle de la voie verte). Celle-ci est fixée à **03H00** après le départ (12h00 pour un départ à 9h00).

Article 3 : Date et Lieu

Dimanche 22 septembre 2024 avec un départ à 09h00 pour le trail au Casino de Beaucaire. Arrivée au Casino. Courses enfants à 9H10. Le 12km, la marche nordique et la randonnée à 10h00. Le 4,5km à 10h15

Article 4 : Inscriptions

En ligne sur www.endurancechrono.fr Tarifs unique de **24€** en ligne + frais bancaire. Inscriptions sur place possible au tarif de 25 euros. Inscriptions **limitées à 300 participants** pour l'**UTB**. **14€** pour la **Gambade de st Roman** 12kms, 15 euros sur place, **limité à 300 participants**. **7€** pour la **petite Gambade** 4,5kms, 8 euros sur place, **limité à 300 participants**. **9€** pour la **marche nordique** et la randonnée 10 kms, **limité à 50 participants**

Seules seront acceptées les inscriptions accompagnées d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied (ou athlétisme) en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve ou d'une photocopie de licence en cours de validité (FFA, UFOLEP Athlétisme, PASS Running) ainsi que le PPS (parcours prévention santé).

Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident. Aucun autre document ne sera accepté en place du certificat médical.

En cas de non-participation, il n'y aura pas de remboursement, sauf raison médicale dument justifiée.

Article 5 : Parcours

L'UTB, 24 km : constituées de routes (environ 1km), voie verte (environ 3km), chemins et sentiers. Entre le château de Beaucaire, l'Abbaye de Saint Roman et les vestiges troglodytes. Dénivelé : environ 800m positif et négatif.

12km : 95% de chemins et sentiers, Dénivelé 270m positif
Marche Nordique et randonnée, 98% de chemins et sentiers.
4,5km : 90% de chemins, Dénivelé 120m positif

Article 6 : Ravitaillements (consignes « crise sanitaire »)

Pour le 24km : 1 point d'eau (servie par les bénévoles) au km 3 et 21, ravitaillement complet au 10^{ème} km, 2 ravitaillements sur la marche Nordique et la randonnée et sur le 12km.

1 ravitaillement sur le 4,5km

1 ravitaillement solide/liquide à l'arrivée.

Article 7 : Remise des dossards

Elle se fera au Casino de Beaucaire, **le matin de la course à partir de 7h. Les épingles ne seront pas fournies.**

Article 8 : Sécurité

Un service d'ordre sera mis en place tout au long des parcours (secouristes, signaleurs). Les concurrents sont priés de respecter le code de la route. La sécurité sera assurée par la police municipale et des bénévoles. La surveillance médicale sera assurée par un médecin, et deux équipes de secouristes.

Article 9 : Assurance

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de la MMA. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou ultérieurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

Article 10 : Récompenses

Seront récompensés : les 3 premiers et premières au scratch et les premiers des (nouvelles) catégories pour le 24 le 12km et pour le 4,5km. Les 3 premiers et premières au scratch pour la marche Nordique. Courses enfants : lots. Challenge du nombre par équipe

Article 11 : Classements

Un classement individuel général et dans chaque catégorie, sera consultable sur le site web après la course : endurancechrono.fr

Article 12 : Droit d'image

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs de l'épreuve à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation et sur lesquelles ils pourraient apparaître sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Les concurrents peuvent cependant demander à tout moment la suppression des images et données personnelles selon la réglementation européenne en vigueur.

Article 13 : Annulation de l'épreuve

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure (intempérie) ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Article 14 : Tirage au sort

Lots divers

Article 15 : Téléthon

1 euro sera reversé au Téléthon pour toutes les inscriptions des différentes courses.

Article 16 : Acceptation du règlement

Toute inscription à l'épreuve implique la prise de connaissance et l'entière acceptation du présent règlement. Seuls les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement et le faire connaître avant le départ.